



L'an deux mil vingt-quatre , le douze mars à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le six mars , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Anthony BERNARD, Madame Sabrina LE BOULAIRE, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur David DAUMER, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO , Madame Lucie ALLAIN.

Excusée et représentée : Madame Isabelle BERNARD (pouvoir à Martine LE GAL)

Secrétaire : Madame Elodie LE GROS-DIBOUES

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 23

Excusés : 1

Absents : 0

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 23 voix pour, désigne Madame Elodie LE GROS-DIBOUES comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 23 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2024.

Monsieur Le Maire accueille Monsieur PELISSON, Président de Cap Hornier et Monsieur Alex COUDRET, consultant en finances. Le cabinet Cap Hornier accompagne la commune dans l'analyse des finances communales et présente une prospective pour les années à venir.

A l'issue de la présentation, Monsieur Alex COUDRET précise que la commune dispose d'une belle capacité à investir, malgré quelques tendances baissières liées, notamment, au contexte d'inflation.

Monsieur André BOURGES interroge sur les intentions de l'Etat en termes de dotations et subventions, puisque l'Etat évoque régulièrement la recherche d'économie. Monsieur COUDRET précise qu'il n'y a pas de garanties sur les règles de calcul des différentes dotations dans les années à venir, et le sujet est souvent évoqué par le législateur. La DSR reste une dotation fragile : l'Etat pourrait changer les modes de calcul, car des réformes sont régulièrement annoncées.

Monsieur PELISSON souligne aussi la fragilité des aides des Régions et Départements, qui sont parfois en difficulté. Monsieur Le Maire précise que le département du Morbihan est moins fragile que certains autres départements , et qu'il est un des plus importants financeurs pour les communes.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Après une présentation détaillée des comptes administratifs du budget général de la commune et des cinq budgets annexes « lotissement », les résultats des six budgets se présentent de la manière suivante :

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
COMMUNE	3 308 724,00 €	- 351 785,28 €	668 224,00 €	795 040,00 €	- 224 969,28 €	3 083 754,72 €
RESIDENCE DE GOHELEN	170 266,81 €	- €	- €	- €	- €	170 266,81 €
RESIDENCE DES AJONCS	- 88 443,35 €	- €	- €	- €	- €	- 88 443,35 €
RESIDENCE DES BLEUETS	- 33 169,59 €	- €	- €	- €	- €	- 33 169,59 €
RESIDENCE DE L'ETANG	- 18 622,13 €	- €	- €	- €	- €	- 18 622,13 €
RESIDENCE DU CHÂTEAU 2	- 25 254,95 €	- 11 224,30 €	- €	- €	- 11 224,30 €	- 36 479,25 €
RESIDENCE DES COTEAUX	- €	- 35 569,05 €	- €	- €	- 35 569,05 €	- 35 569,05 €

La commission des finances, réunie le 6 février 2024, a étudié l'ensemble des comptes administratifs.

Hors la présence de Monsieur Le Maire, Monsieur BERNARD Didier, adjoint aux finances, propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2023 des différents budgets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Le Maire, et par 22 voix pour :

- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence de Gohélen » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence des Ajoncs » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence de l'Etang » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence des Bleuets » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence Château 2 » ;
- ✓ Approuve les comptes administratifs 2023 du budget annexe du lotissement « Résidence Des Coteaux » ;
- ✓ Approuve les résultats présentés pour chaque budget ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur Le Receveur, agissant en tant que Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI regroupe les opérations d'investissement engagées, celles prévues pour l'année en cours et pour les années à venir. La programmation des investissements sert de feuille de route pour les projets du mandat. Le document est actualisé chaque année, en fonction des projets

La commission finances réunie le 6 février 2024 a étudié le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la commune de PLUMELIN et a émis un avis favorable aux projets d'investissements décrits ;

Le tableau du PPI, transmis aux élus en annexe avec la note de séance le 8 mars, est présenté en séance à l'ensemble des élus et soumise au débat en séance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 23 voix, prend acte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté à l'assemblée délibérante.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

L'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

A cet effet il est prévu de maintenir en 2024, la possibilité d'un financement égal à 0.10€/habitant. Cette contribution sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement. Pour la commune de PLUMELIN, il est proposé une contribution à hauteur de 285.80€.

La commission des finances, réunie le 6 février a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 23 voix pour, approuve le versement de la contribution FSL pour un montant de 285.80€ pour l'année 2024 pour la commune de PLUMELIN.

TARIFS ACCES BOITIER ELECTRIQUE HALLE COËT VILLAGE

Madame Patricia CONAN rappelle que la halle de Coët Village permet d'accueillir des commerçants ambulants et des animations tout au long de l'année.

Entendu qu'à l'issue de différents échanges, il a été proposé d'installer un boîtier sécurisé pour l'accès à l'électricité le temps de présences des ambulants ou d'une animation ;

Considérant que la clé permettant l'accès au boîtier est remise en mains propres à chaque ambulant ou demandeur, après autorisation dûment complétée et acceptée ;

Considérant que le boîtier a un coût moyen de 100 euros et que toute perte de clé nécessite le changement intégral du système.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour, approuve le principe du boîtier électrique mis à disposition des ambulants et animations sur demande conforme et valide le tarif de 100 euros (cent euros) facturé pour toute clé perdue ou non restituée.

RYTHMES SCOLAIRES- RENTREE 2024

Madame Martine LE GAL explique que les horaires des écoles publiques sont arrêtés par l'IA-DASEN, pour une durée de 3 ans, et qu'ils doivent être à nouveau validés pour une durée de 3 ans, applicables à compter de la rentrée 2024. Le cadre réglementaire précise les modalités générales de l'organisation du temps scolaire.

Madame LE GAL précise que des échanges ont eu lieu en amont, avec le conseil d'école et avec les enseignantes.

Entendu que la proposition d'organisation du temps scolaire de l'école Marc Chagall pour la rentrée 2024, doit être défini conjointement entre la commune et le conseil d'école, en respectant le calendrier transmis par l'académie.

Considérant que la proposition transmise doit préciser la répartition des heures d'enseignement ; les jours et les horaires de la pause méridienne, et qu'après échanges, il est proposé le maintien des jours et des horaires en vigueur, à savoir lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 23 voix pour, approuve la répartition des heures d'enseignements et les horaires applicables à l'école Marc Chagall à compter de la rentrée 2024 et pour une durée de 3 ans : Lundi/ mardi/jeudi/vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20.

PRESENTATION RAPPORT CRC POUR CMC

Les membres du conseil municipal de PLUMELIN ont reçu par mail le 7 mars 2024, le lien permettant de télécharger le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de Centre Morbihan Communauté (CMC) et de Baud Communauté pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées transmises le 18 janvier 2024.

La délibération n°DC.2024.003 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté en date du 1er février 2024, constate la présentation du rapport susvisé, ainsi que des réponses qui y ont été apportées, et prend acte de la tenue d'un débat à la suite de cette présentation.

Le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au Président d'un établissement public de coopération intercommunale, est également transmis aux Maires des communes membres de l'EPCI. Le rapport est présenté par le Maire de chaque commune lors du plus proche Conseil municipal et donne lieu à un débat.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée délibérante sur d'éventuelles questions ou remarques.

Monsieur LE BELLEGO souligne que le rapport est conséquent avec 14 recommandations. Certaines décisions semblent aujourd'hui regrettables, au regard de la gestion effectuée il y a quelques années pour quelques dossiers et par quelques élus.

Monsieur le Maire précise que la Chambre Régionale des Comptes reproche à l'EPCI de bien aider les communes alors que certaines sont très riches.

La scission a freiné beaucoup de projets et a coûté de l'argent.

Monsieur LE BELLEGO note par exemple, qu'il y a dans le rapport une interrogation sur la propriété de la salle « la Maillette ». Monsieur le Maire précise que la commune de Locminé est propriétaire de la salle. Les réponses figurent dans les annexes

Il ressort du rapport, un ressenti que certains élus ont voulu conserver leurs biens et acquis.

Monsieur le Maire souligne que le rapport de la CRC est une forme d'audit, qui permet aussi de se poser des questions .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix,

- Constate la présentation du rapport annexé à la présente délibération, comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que des réponses qui y ont été apportées ;
- Prend acte de la tenue d'un débat à la suite de cette présentation.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire transmet les informations sur les dossiers en cours et les décisions prises dans le cadre des délégations.

Résidence Les Coteaux

Le Permis d'Aménager (PA) déposé sur l'ensemble de la parcelle obligeait à une étude environnementale.

En accord avec la préfecture et la DREAL, il a été décidé le dépôt d'un nouveau PA sur une parcelle réduite (qui correspond à moins de 10 000 mètres carrés construits). Le nombre de parcelles destinées aux constructions de maisons individuelles sera de fait réduit dans cette première phase. Ce nouveau PA permettra de finaliser les autres projets qui s'implantent simultanément sur la parcelle.

L'étude environnementale sera menée sur la durée nécessaire, et permettra dans un deuxième temps, d'envisager la réalisation de la deuxième partie du projet, avec la mise à disposition de parcelles destinées aux constructions individuelles.

Voiries Etang et Bleuets

Le cabinet NICOLAS retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements et les travaux de voirie pour les Résidences Bleuets et Etang, prépare actuellement le dossier de consultation des entreprises selon un planning défini :

- Lancement de la consultation : fin mars
- Réponse des entreprises et choix : fin avril / début mai
- Début du chantier envisagé fin mai/début juin
- Durée des travaux : estimé à 10 semaines

Les travaux devraient être terminés fin juillet 2024.

Les propriétaires seront prévenus et devront préparer les bordures en limite du domaine public.

Croix de Kertaud – Inauguration et bénédiction – samedi 16 mars à 17h15 sur site

Bretelle de Kergilet – inauguration le 26 avril -17h

Enquête publique en cours : une consultation du public est actuellement en cours dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, du dossier SCEA KERLUISE – LE CLANDY, jusqu'au 20 mars 2024. Les élus ont été informés par mail le 27 février. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 mars 2024, et le conseil municipal pourra émettre un avis.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

- TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Bretelle de Kergilet : les enrobés sont réalisés et les marquages sont en cours. Les travaux devraient être terminés pour fin mars 24. L'ouverture est prévue dans la première quinzaine de mai.

Fontaine de St Melaine : un affaissement dû aux intempéries a rendu dangereux l'accotement. Les travaux ont été réalisés rapidement pour éviter tout risque d'aggravation et de mise en danger.

Croix de Kertaud : les travaux sont terminés

Rue des bruyères- aménagement : les travaux sont en cours, il reste les enrobés à réaliser.

Aire de jeux : les tables et bancs sont installés et les semis réalisés. L'aire de jeux pourra être ouverte au public rapidement. Des devis sont en cours pour les plantations qui seront réalisées à l'automne.

Bar du Centre – Le cabinet BLEHER a présenté le projet actualisé à la commission travaux. Le projet a un coût supplémentaire d'environ 150 000€. Le permis de sera déposé semaine 12.

Le projet sera présenté et validé au prochain conseil municipal

Maisons fleuries : la sortie récompensant les primées est programmée le 6 avril : 27 personnes sont inscrites à ce jour.

- ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Médiathèque : présentation des animations en cours :

Mars : semaine de la langue française et francophonie avec plusieurs animations à la médiathèque

Réunion de la commission

La commission a sollicité des artistes et prestataires pour la réalisation de la fresque murale sur le mur de la médiathèque. Les 3 propositions ont été présentées et étudiées en réunion. La proposition sera soumise à validation du prochain conseil municipal.

Inaugurations (attribution de nom) : il est prévu l'inauguration du terrain de pétanque en juin et l'inauguration du stade en mai.

Salle Jean Corlay – salle de musculation : après état des lieux du matériel et renseignements pris sur les besoins et souhaits d'utilisation, il s'avère que le matériel n'est plus aux normes et qu'il y a peu de demandes d'utilisation par les associations. L'ouverture au public nécessite une présence : l'expérience, déjà tentée, n'avait pas été concluante. La salle ne sera plus dédiée aux appareils de musculation : une réflexion est en cours sur son utilisation future.

Salle Léon le Tutour : la salle sera fermée du 13 janvier 2025 à fin juillet 2025 pour travaux. Les dates ont été confirmées par le cabinet SN, architecte en charge des travaux.

Comité de jumelage : un comité de jumelage est en place avec 16 membres. D'un commun accord avec la commune de VINASSAN, il n'y aura pas d'échanges en 2024. Les comités de jumelage se mettent en place chacun de leur côté. Les écoles et associations sont invitées à se contacter pour mettre en place des échanges et partenariats.

- FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Site internet : le site est en cours d'élaboration et de rédaction, et devrait être prochainement accessible. De nombreuses mises à jour seront effectuées dans les différentes rubriques. Les élus sont invités à se présenter à partir de 19h le 26 mars pour actualiser les portraits des élus.

Bulletin PLUMELINFOS : le bulletin est en cours de rédaction par les élus et les services pour une distribution en avril

Réunion de la commission : une réunion sera programmée prochainement pour étudier une proposition de mise en valeur du patrimoine et de film sur la commune.

- AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André

CCAS : réunion le mardi 2 avril pour la validation du budget

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : le groupe de travail s'est réuni le 14 mars pour une première réunion. Une prochaine réunion est programmée le 11 avril.

Logements : beaucoup de demandes sont transmises en mairie, sans qu'il y ait de logements disponibles

- AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

Animations : belle réussite des animations des vacances de février. Le planning des animations des prochaines vacances est en cours d'élaboration.

Argent de poche : de nombreux jeunes ont participé

Restaurant scolaire : suite à un départ en retraite, un nouvel agent occupe le poste de second de cuisine depuis le 11 mars

CMJ :

- ✓ Le voyage de 2 jours organisé à Paris est presque complet
- ✓ 2 dates à retenir :
 - Matinée héros écolo le 23 mars : les élus sont invités à venir aider les jeunes à ramasser les déchets
 - Le dimanche 30 mars : chasse à l'œuf à l'Espace de Loisirs du Tarun

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

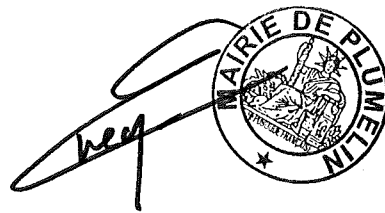
Monsieur Le Maire rappelle que le **dimanche 9 juin 2024**, se dérouleront les élections européennes. La présence de tous les élus les jours de scrutin est obligatoire. L'annonce de la date a été suffisamment anticipée pour que chaque élu prenne ses dispositions pour être présent.

Une élue interroge sur les dégradations sur certains bâtiments communaux. Monsieur le Maire précise qu'une plainte est déposée chaque fois qu'une dégradation est commise et qu'une enquête est en cours. Il y a des échanges réguliers avec la gendarmerie.

Depuis la mise en place des animations pour les jeunes et la présence d'un animateur communal, il y a cependant moins d'incivilités et de dégradations constatées sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h39.

Pierre GUEGAN
Maire



Elodie LE GROS-DIBOUES
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official seal.